

N° d'épreuve FFM-**ASM ARMAGNAC BIGORRE** Moto-Club -C0065 N° d'affiliation-23 et 24 mars 2019 Date ---Circuit de Nogaro (32) Lieu -Organisateur technique - André DIVIES _ cbergerot@circuit-nogaro.com E-mail --

COUPES DE FRANCE

REGLEMENT PARTICULIER 2019

05 62 09 02 49

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Téléphone -

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Luc GILARD	Licence :	011482
Directeurs de course adjoints	Sylvana NIEREMBERGER	Licence :	159701
	Bernard GEORGET	Licence :	011372
Délégué FFM (Président du Jury)	Bernard AUPY	Licence :	046538
Membre du Jury	Françoise ACEVEDO	Licence :	001934
Membre du Jury	Isabelle JOUD	Licence :	237428
Commissaire technique responsable	ROUSSEL Vincent	Licence :	104705
Responsable du chronométrage	Thierry DEGRANGE	Licence :	008097

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

125cc 4T monocylindres De 110cc à 125cc

De 125 à 350cc (2 cylindres) De 250 à 399cc (monocylindre)

Machines de 500 cc

De 401 à 600cc (4 cylindres) 675cc (3 cylindres)

Promo 500 Cup

De 675 à 1000cc (3 et 4 cylindres) 1200cc (bicylindre)

Découverte

600cc et 1000cc produites à partir de 2000

600cc et 1000cc produites à partir de 2000

ENGAGEMENTS

règlement du championnat

Section Courses annexes:



Championnat Proclassic

Superbike Supersport 600 Unlimited 1100

Championnat Racing Side-Car Mania

Championnat RSCM Classique Championnat RSCM Open

PMR Cup Bridgestone

Classe 600 cc Classe 1000 cc



Championnat de France Motos Anciennes

CLIS

VMA Vintage / VMA Classic VMA Evolution / VMA OPEN Evolution Endurance VMA Classic

Déléguée : Mme Evelyne Desborde Technique: M. Patrice Doussaud

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail ; epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org



REGLEMENT PARTICULIER 2019

PROMOSPORT

Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (UA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

□ NON ■ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque pilote devra se présenter avec sa licence annuelle FFM de la saison en cours ou avec sa licence U.A.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2T et de 300 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Capacité Side-car :

Pendant les essais :

En course :

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Circuit de Nogaro (32)

Capacité Moto:

Pendant les essais : 48

En course : 40.

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 11m

Nombre d'OCP* 30
*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 13/03/2019



Visa de la Lique

Date: Pe 13/03/7019

PC/ NIcofe FUENTES



Visa de la FFM

Date: 15/03/2019
Numéro: 19/0251





COUPES DE FRANCE



ETAPE 1 - NOGARO - 23 / 24 MARS













Tournay DYNAMOMETERS



PARTENAIRES PRINCIPAUX

PARTENAIRES OFFICIELS

FOURNISSEURS OFFICIELS

VERSION N° 2 le 12 mars 2019

Samedi 23 mars 2019

MATIN:

Séries Qualificatives Chronométrées 20 mn Départ Arrivée 08:45 09:05 Promo Découverte Promo 500 Cup 09:10 09:30 10:00 Promo 600cc 09:40 Promo 1000cc 10:05 10:25 10:55 Promo 400cc - 1ère série 10:35 Promo 400cc - 2ème série 11:20 11:00 Promo Master 11:30 11:50 Promo 125cc 11:55 12:15

APRES-MIDI:

COURSES FINALES Départ Arrivée 12 tours Promo Découverte 14:15 14:40 12 tours 14:50 15:15 Promo 500 Cup **COURSES DEMI FINALES** 1ère demi finale Promo 400cc - X Qualifiés 9 tours 15:30 15:55 2ème demi finale Promo 400cc - X Qualifiés 9 tours 16:30 16:05 **COURSES FINALES** 16 tours 17:15 Promo 600cc 16:45 Promo 1000cc 16 tours 17:55 17:25 18:00 19:00 Rattrapages

Dimanche 24 mars 2019

MATIN:

COURSES FINALES Départ Arrivée **COURSES FINALES** 09:00 09:30 Promo Master 09:40 10:05 Promo 125cc CONSOLANTE 10:20 10:45 Promo 400cc - X Qualifiés **COURSES FINALES** 10:55 11:20 Promo Découverte

12 tours

COURSES FINALES

	Depart	Arrivee	
	14:00	14:30	Promo 600cc
16 tours	14:45	15:15	Promo Master
10 tours	15:25	15:50	Promo 125cc
	16:15	16:45	Promo 400cc
9 tours	16:55	17:25	Promo 1000cc
	17:25	18:30	Rattrapages
12 tours			

APRES MIDI:

16 tours 16 tours 10 tours 12 tours

16 tours

BRIEFINGS OBLIGATOIRES

Vendredi 22 mars 2019

11:35 12:00 Promo 500 Cup

15:15 Promo 400cc Promo 600cc 16:00 16:30 Promo 500 Cup 17:00 Promo 125cc Promo Master 17:30 18:00 Promo Découverte Promo 1000cc

18:30

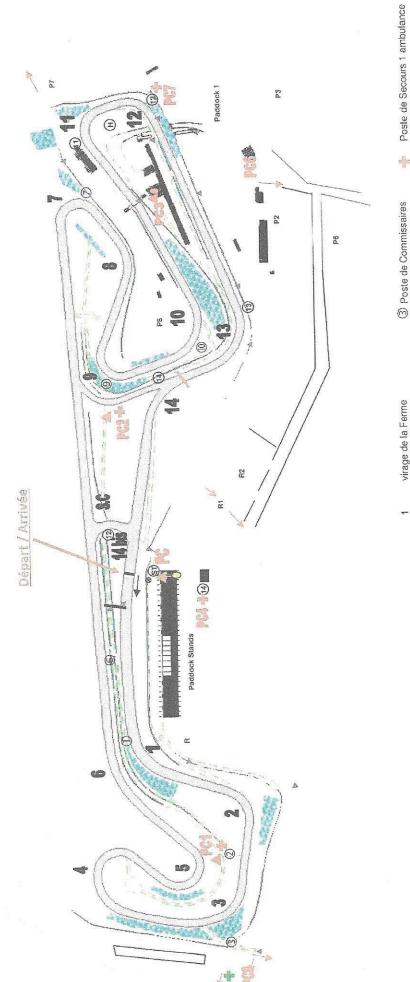
Samedi 23 mars 2019 10:00 Retardataires

A partir de 19h tour de circuit avec moniteur pour tous.

Ces horaires ne sont qu'une indication , ils peuvent être modifiés et notamment prolongés en fin de journée.



PLAN DE SECURITE GENERAL CIRCUIT PAUL ARMAGNAC



③ Poste de Commissaires

Poste de secours 2 secouristes

Equipe Médicale rapide

1 N° Virages SC Safety Car

virage de la Ferme virage Claude Fior double courbe de Caupenne

3 à 5

6 courbe de l'Aviation 6-7 ligne droite de l'Aérodrome 7 épingle de l'Ecole 9 courbe Roger Dubos 10 courbe Henri Oreiller 11-12 double courbe Claude Storez 13-14 "S" du Lac

Issue de Secours (1) PC Postes de secours

Hélistation P/R Parking

Caméra

Centre Médical

Antidopage

PAUL ARMAGNAC







ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION: 794204 / 219 132

ASSURE: ASM ARMAGNAC BIGORRE - 32110 NOGARO

COMPETITION: COUPE DE France PROMOSPORT A NOGARO

LIEU: CIRCUIT DE NOGARO (32) CATEGORIE: NATIONALE

TYPE: COUPE DE France PROMOSPORT N° D'AGREMENT: 573

DUREE: 2 JOURS DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 23/03/2019 JUSQU'AU: 24/03/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

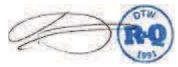
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
 - 500 000 € en cas de dommages matériels
 autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " ASM ARMAGNAC BIGORRE " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited



Villeurbanne, le 15/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance

Le Preneur d'Assurance

Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29 <u>sportsmecaniques@grassavoye.com</u>

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9